

Soins de Santé

Circulaire OA no 2022/351 du 13-10-2022

Rubriques

Code	Séquence
395	/ 588

PAIEMENT FORFAITAIRE DE CERTAINES PRESTATIONS

Nous portons à votre connaissance qu'à partir du 01/10/2022, le mode de paiement forfaitaire sera applicable aux bénéficiaires qui sont inscrits à la maison médicale suivante :

Centre médical Parc Astrid***Avenue du Roi-Soldat 102******1070 Anderlecht***

La maison médicale est composée des dispensateurs de soins suivants :

Médecins :

Gürcan ZENGİN	1-86083-60-004
Farouk BENSITEL	1-02943-30-005

Kinésithérapeutes :

/

Infirmier(e)s :

Guillaume MANETTE	4-40878-28-401
-------------------	----------------

A partir du 01/10/2022, les dispensateurs de soins précités ne pourront plus dispenser les prestations visées par le forfait contre paiement à l'acte sauf exceptions prévues dans les règles générales du paiement forfaitaire.

Nous vous signalons que le numéro attribué à la maison médicale est structuré comme suit : **'8-28527-47-101'**

Jelle Coenegrachts
Directeur général a.i.

Pièces jointes :

Soins de Santé

Circulaire OA n° 2022/340 du 27 septembre 2022

395/585

PAIEMENT FORFAITAIRE DE CERTAINES PRESTATIONS

Nous portons à votre connaissance qu'à partir du 01/10/2022, le mode de paiement forfaitaire sera applicable aux bénéficiaires qui sont inscrits à la maison médicale suivante :

MAISON MEDICALE HOMBORCH SANTE
Rue Jean Ballegeer 69
1180 Uccle

La maison médicale est composée des dispensateurs de soins suivants :

Médecins :

SENS MAELLE	1-74525-75-004
LHOEST APOLLINE	1-74648-49-003

Kinésithérapeutes :

BONUCCI CHIARA	5-34955-97-522
----------------	----------------

Infirmier(e)s :

GRAVY VALERIE	4-24610-56-541
---------------	----------------

A partir du 01/10/2022, les dispensateurs de soins précités ne pourront plus dispenser les prestations visées par le forfait contre paiement à l'acte sauf exceptions prévues dans les règles générales du paiement forfaitaire.

Nous vous signalons que le numéro attribué à la maison médicale est structuré comme suit :
'8-28526-48-111'

Le Fonctionnaire Dirigeant ff.,

J. Coenegrachts
Directeur général a.i.

Annexes : nihil

Soins de Santé

Circulaire OA n° 2022/336 du 22 septembre 2022

395/584

PAIEMENT FORFAITAIRE DE CERTAINES PRESTATIONS

Nous portons à votre connaissance qu'à partir du 01/10/2022, le mode de paiement forfaitaire sera applicable aux bénéficiaires qui sont inscrits à la maison médicale suivante :

***Maison Médicale La Planche
Rue du Poncha 2
6020 Charleroi***

La maison médicale est composée des dispensateurs de soins suivants :

Médecins :

BOCHOUARI OMAR	1-59284-87-003
BOCHOUARI AICHA	1-79828-10-003

Kinésithérapeutes :

/

Infirmier(e)s :

MEGALI FLORINE	4-41076-08-401
----------------	----------------

A partir du 01/10/2022, les dispensateurs de soins précités ne pourront plus dispenser les prestations visées par le forfait contre paiement à l'acte sauf exceptions prévues dans les règles générales du paiement forfaitaire.

Nous vous signalons que le numéro attribué à la maison médicale est structuré comme suit :
'8-52513-20-101'.

Le Fonctionnaire Dirigeant ff.,

J. Coenegrachts
Directeur général a.i.

Annexes : nihil

I.N.A.M.I.

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

Soins de Santé

Circulaire OA n° 2022/331 du 21 septembre 2022

395/583

PAIEMENT FORFAITAIRE DE CERTAINES PRESTATIONS

Nous portons à votre connaissance qu'à partir du 01/10/2022, le mode de paiement forfaitaire sera applicable aux bénéficiaires qui sont inscrits à la maison médicale suivante :

Gezondheidspraktijk Valaar
Orchideeënstraat 6, bus 1
2610 Wilrijk

La maison médicale est composée des dispensateurs de soins suivants :

Médecins :

Peter LEYSEN	1-73642-85-004
Katrien BOMBEKE	1-19688-10-003

Kinésithérapeutes :

/

Infirmier(e)s :

Eva VERDICKT	4-41305-46-408
Nathalie VAN DE WALLE	4-12354-72-401

A partir du 01/10/2022, les dispensateurs de soins précités ne pourront plus dispenser les prestations visées par le forfait contre paiement à l'acte sauf exceptions prévues dans les règles générales du paiement forfaitaire.

Nous vous signalons que le numéro attribué à la maison médicale est structuré comme suit :
'8-11523-76-101'

Le Fonctionnaire Dirigeant ff.,

J. Coenegrachts
Directeur général a.i.

Annexes : nihil

Soins de Santé

Circulaire OA n° 2022/330 du 21 septembre 2022

395/582

PAIEMENT FORFAITAIRE DE CERTAINES PRESTATIONS

Nous portons à votre connaissance qu'à partir du 01/10/2022, le mode de paiement forfaitaire sera applicable aux bénéficiaires qui sont inscrits à la maison médicale suivante :

MAISON MEDICALE FORET DE SOIGNES
Avenue Wiener 127
1170 Watermael-Boitsfort

La maison médicale est composée des dispensateurs de soins suivants :

Médecins :

Florence VERHEGGHEN	1-77362-51-004
Jessica FRIZ	1-77436-74-004
Manon DE MONTIGNY	1-00087-38-005

Kinésithérapeutes :

Alejandro VAZQUEZ VAL	5-32174-65-521
-----------------------	----------------

Infirmier(e)s :

Margaux CERFONTAINE	4-15226-48-401
---------------------	----------------

A partir du 01/10/2022, les dispensateurs de soins précités ne pourront plus dispenser les prestations visées par le forfait contre paiement à l'acte sauf exceptions prévues dans les règles générales du paiement forfaitaire.

Nous vous signalons que le numéro attribué à la maison médicale est structuré comme suit :
'8-27506-01-111'

Le Fonctionnaire Dirigeant ff.,

J. Coenegrachts
Directeur général a.i.

Annexes : nihil

Soins de Santé

Circulaire OA n° 2022/329 du 20 septembre 2022

395/581

PAIEMENT FORFAITAIRE DE CERTAINES PRESTATIONS

Nous portons à votre connaissance qu'à partir du 01/10/2022, le mode de paiement forfaitaire sera applicable aux bénéficiaires qui sont inscrits à la maison médicale suivante :

***Gesundheitszentrum Rotenbergplatz
Rotenbergplatz 22
4700 Eupen***

La maison médicale est composée des dispensateurs de soins suivants :

Médecins :

FRANCKH MARC	1-68016-85-004
DANDJIN NJINKEU LEONIE	1-89378-63-004
BAGHOUD MEL	1-74589-11-005
PIERI ANTOINE	1-04415-71-006

Kinésithérapeutes :

/

Infirmier(e)s :

MALMENDIER NANCY	4-40739-78-401
------------------	----------------

A partir du 01/10/2022, les dispensateurs de soins précités ne pourront plus dispenser les prestations visées par le forfait contre paiement à l'acte sauf exceptions prévues dans les règles générales du paiement forfaitaire.

Nous vous signalons que le numéro attribué à la maison médicale est structuré comme suit : **'8-63510-81-101'**

Le Fonctionnaire Dirigeant ff.,

J. Coenegrachts
Directeur général a.i.

Annexes : nihil